

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



Université Larbi Tébessi-Tébessa
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Lettres et Langue françaises

Introduction à la linguistique

Polycopié de cours

Deuxième année licence

Unité d'enseignement fondamentale 2

Volume horaire hebdomadaire total

Enseignant responsable

DJEDDI LAZHAR

Maitre de conférences au département des lettres et langue françaises

FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES

UNIVERSITE LARBI TEBESSI -TEBESSA

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022

Les objectifs du module :

- Familiariser l'étudiant avec les concepts fondamentaux de la linguistique et l'introduire à certaines questions centrales de l'histoire des langues. • S'initier à la linguistique et son histoire à travers une présentation des différentes théories linguistique.
- Comprendre les liens historiques existant entre les différentes théories linguistiques.
- Rendre l'étudiant apte à saisir les différences entre les différentes branches de la linguistique

Plan du cours

I. L'histoire de la linguistique

1. L'antiquité
2. Le moyen âge
3. De la Renaissance au XVIIIe siècle
4. Le XIXe siècle et Saussure

II. La linguistique moderne :

1. Ferdinand de Saussure : Objet et tâches de la linguistique Saussurienne

2- Les concepts fondamentaux de la linguistique Saussurienne :

- Langage / langue / parole
- Linguistique synchronique et diachronique
- Travaux descriptifs et prescriptifs • Système de signes
- Signe, signifiant, signifié
- Arbitraire du signe
- Valeur
- identité
- Rapports syntagmatiques et paradigmatisques

3- Trois célèbres métaphores saussurienne

III- Le structuralisme

1- La linguistique au XXe siècle

2- Le structuralisme pragois

3- l'école de Copenhague

4- Le structuralisme en France : la théorie de la double articulation

5- le structuralisme américain

VI. Les domaines de la linguistique

1. Phonétique et phonologie
- 2- Morphologie et syntaxe
- 3- La lexicologie, la sémantique

I- Brève histoire des idées linguistique

L'histoire de la discipline observe trois temps. Depuis l'Antiquité et jusqu'aux Lumières, la réflexion linguistique existe certes, mais reste soumise à des préoccupations qui lui sont étrangères : religion, droit, enseignement, politique, et surtout philosophie. Au fil du XIXe siècle et jusqu'à Saussure, la linguistique s'émancipe et s'institutionnalise en devenant une discipline universitaire autonome. Après Saussure, l'histoire de la linguistique du XXe siècle s'énonce en termes d'écoles, de théories et de programmes de recherches.

1-De l'Antiquité aux Lumières

De l'Antiquité aux Lumières, la réflexion linguistique est secondaire et discontinue. Elle est secondaire dans la mesure où elle n'est pas une fin en soi, étant toujours stimulée par des préoccupations qui ne sont pas proprement linguistiques.

Ce sont par exemple des préoccupations religieuses : une longue tradition de grammairiens hindous que l'on peut faire remonter au XIIe siècle av. J.-C. et dont il nous est resté notamment les Huit Livres de Panini (IVe siècle env. av. J.-C.), s'est efforcée de décrire très minutieusement le sanskrit, ancienne langue de l'Inde. Il s'agissait de faire face aux évolutions phonétiques et grammaticales (Sylvain, 1989, p. 56) qui affectaient la langue, afin de garantir aux textes sacrés une interprétation et une prononciation correctes qui conditionnaient la validité des cérémonies.

La réflexion linguistique peut aussi procéder de préoccupations pédagogiques : dans l'Antiquité ou au Moyen Âge, la rédaction de grammaires était destinée à l'apprentissage de la langue. Ce peuvent être également des préoccupations politiques : au XVIe siècle, la codification des langues européennes par la rédaction de grammaires obéissait à une volonté de centralisation du pouvoir. Corollairement, la réflexion linguistique est discontinue parce qu'elle est stimulée de façon contingente et donc ne se capitalise pas. Tel fait linguistique sera particulièrement étudié ici, tel autre là. (ibid. 50)

C'est le cas du traité de Panini qui ne trouvera une exploitation linguistique que 2200 ans plus tard avec l'avènement de la grammaire comparée. La préhistoire de la linguistique s'étend ainsi sur près de vingt-cinq siècles de réflexions hétéroclites qui font dire à P. Swiggers, historien de la discipline, que « l'histoire de la pensée linguistique est faite non d'une accumulation longitudinale de savoirs exploités en continuité, mais d'une combinaison d'apports latéraux et de superpositions, qui ne se recouvrent jamais parfaitement, et qui véhiculent des contenus doctrinaux souvent disparates. » (Sylvain, p. 60)

Mais la pensée linguistique retrouve une unité dans la mémoire qu'elle s'est constituée de ces méandres et de ces interstices : mémoire sélective, et dont certaines parties ne sont guère activées à telle ou telle époque, mais une mémoire qui a modelé notre conception du langage, et notre idée de la façon/des façons dont on peut l'étudier » (P. Swiggers, Histoire de la pensée linguistique, PUF, 1997, p. 263). La diversité et la discontinuité n'excluent donc pas la stratification, une stratification de concepts et d'orientations théoriques et méthodologiques dont la linguistique contemporaine est l'héritière. C'est la raison pour laquelle une bonne compréhension des enjeux de la linguistique au XXe siècle impose un bref rappel de certains des éléments constitutifs de cette mémoire sélective accumulée au fil des siècles.

1-1 L'Antiquité

La réflexion linguistique procède avant tout de préoccupations philosophiques qui tentent d'articuler langage, pensée et réalité. La parole reflète-t-elle la pensée et la réalité ? La pensée précède-t-elle la parole ? Y a-t-il concomitance ? Existe-t-il une pensée extérieure au langage ? La relation du mot à la chose est-elle nécessaire ?

C'est dans ce contexte que deux controverses se font jour en Grèce dès les débuts de l'époque classique (VIe et Ve siècles av. J.-C.), en même temps qu'une conscience linguistique accrue. La première oppose anomalistes et analogistes : pour les uns, la langue n'est qu'usage et exceptions ; pour les autres, elle se caractérise par son organisation, sa cohérence et sa régularité. Ce débat qui, dans l'Antiquité, oppose Stoïciens et Alexandrins, perdure jusqu'au Moyen Âge.

La deuxième controverse, dont le langage n'est qu'un aspect, eut une fortune plus pérenne encore que la première. Elle porte sur l'origine des normes et institutions en vigueur dans une société : proviennent-elles de la nature même des choses en s'imposant à nous de fait (principe de l'arbitraire), ou bien résultent-elles d'une convention explicite ou non passée entre les hommes ? (Sylvain, 1989 P.55)

Ce questionnement appliqué à l'origine du langage est le thème du Cratyle de Platon qui expose les deux thèses sans vraiment trancher. Ce débat d'une longévité remarquable connaîtra une étape décisive avec Saussure qui défend le principe de l'arbitraire du signe (David, 1992 p. 49). Ce sont encore des préoccupations philosophiques qui incitent à rechercher des articulations entre catégories de pensée et catégories dans le discours.

Dans ce domaine, Aristote est le premier à proposer un classement des composantes du discours, qu'on appellera plus tard parties du discours. On en doit le modèle le plus abouti au grammairien alexandrin Denys le Thrace (env. 170-90 av. J.-C.), dont la propose un classement devenu classique en huit parties du discours : nom, verbe, participe, article, pronom, préposition, adverbe et conjonction. Du reste, cette grammaire influencera toute la réflexion linguistique à venir tant par son approche systématique que par la terminologie qui y est proposée. (Sylvain,1989 P.58)

Ce sont là les prémices d'une émancipation relative de la linguistique, même si les grammaires qui fleurissent à la suite de celle de Denys le Thrace ont une visée principalement éducative : nous en sommes alors aux débuts de la philologie (étude, connaissance et interprétation des textes) qui requiert une description de la langue aussi précise que possible. Par la suite, les grammairiens latins n'innovent guère. La préoccupation d'un Varron (116-27 av. J.-C.) par exemple consiste surtout à transposer en l'adaptant au latin les acquis de la description du grec, avec les limites que cela implique ; en dépit de similitudes nombreuses et importantes entre les deux langues, la description du latin ne saurait se fondre dans le moule descriptif élaboré pour le grec. Pour cette raison,

L'Antiquité latine donne lieu à peu de découvertes importantes, mais elle voit se développer un travail conséquent de formalisation dans un souci pédagogique de description et d'exhaustivité qui caractérise en particulier l'*Ars grammatica* de Donat (IV^e siècle) ou le volumineux *Institutions grammaticale* de Priscien (Ve-VI^e siècles). Ce sont deux ouvrages qui serviront à l'enseignement du latin littéraire classique au Moyen Âge, et même de modèle pour des grammaires de langues nationales

2-Le Moyen Âge

Les grammaires se christianisent : le latin demeure l'objet privilégié de la description grammaticale, mais les exemples sont davantage puisés dans la Vulgate (version latine de la Bible) que chez les auteurs classiques. Les grammaires de référence demeurent celles de Donat et Priscien, ou du moins des adaptations de celles-ci. (Sylvain,1989 P.70)

Le nom même de Donat finit par désigner des manuels de grammaire des langues vernaculaires (les langues effectivement parlées dans le pays). D'ailleurs, celles-ci commencent à faire l'objet de tentatives de description dont on donnera quelques exemples. Le premier traité d'une langue d'Europe occidentale qui nous soit parvenu date du début du VIIe siècle, et il s'agit d'une transposition au celtique de la terminologie latine.

Vers 1000, un abbé anglais nommé Aelfric ajoute quelques commentaires à sa traduction-transposition anglaise de Priscien. Au XIIe siècle en Islande, un anonyme rédige un traité grammatical contenant une théorie phonologique qui demeure longtemps inégalée et qui n'est publiée qu'en 1818 (nouvel exemple de la discontinuité de la linguistique dans son histoire). En Italie, le *De vulgari eloquentia* (v. 1304) de Dante s'efforce de recenser les différents dialectes italiens. Dans le monde d'oc, l'existence de deux traités grammaticaux dès le milieu du XIIIe siècle ainsi que *Las Leys d'Amors* (1356) qui contiennent une grammaire de l'ancien provençal et une description phonétique, indiquent un intérêt croissant pour les langues vernaculaires. (David. 1992.P58)

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette émancipation. À la nécessité constante de l'apprentissage des langues s'ajoute le fait que celles-ci sont désormais trop éloignées du latin pour se laisser décrire à travers lui. Le Moyen Âge voit ainsi émerger une conscience linguistique qui se traduit par une abondante littérature en langue vernaculaire. Grammaires spéculatives Les réflexions sur la langue restent dans une large mesure soumises à la philosophie. (Ibid.P.58)

La philosophie scolastique en particulier reproche aux grammaires latines d'être exclusivement descriptives, et de ne proposer aucune réflexion analytique et théorique. C'est dans ce contexte que se développent dans la seconde moitié du XIIIe siècle les grammaires spéculatives (du latin *speculum*, « miroir »). Bon nombre de traités étant intitulés

De modis significandi, ces grammaires reçoivent également l'appellation de grammaires modistes. Celles-ci se donnent une double exigence de scientificité et d'universalité de l'objet

et des méthodes, ce qui conduit à des thèses universalistes, d'après lesquelles, en reprenant la formule célèbre de Roger Bacon (1214- 1294), précurseur des modistes : « la grammaire est substantiellement la même dans toutes les langues, bien qu'elle y subisse des variations accidentelles ».(David.1992.P60) L'idéal aristotélicien d'une science universelle appliquée à l'étude de la langue retrouve de la vigueur, en même temps que s'opère la distinction entre langage en tant que phénomène universel et langue en tant que variation accidentelle.

Les grammaires modistes proposent de fonctionner comme un miroir, en donnant l'image vraie de la langue (le latin) au-delà de la simple description des faits langagiers directement perceptibles comme le faisaient les Latins, ce qui passe par le préalable théorique suivant.

Les modes de signification sont tout simplement les principes de la grammaire. Les choses du monde ont des propriétés qui peuvent être envisagées sous trois aspects : les propriétés essentielles qui relèvent du mode d'être ; les propriétés telles qu'elles sont appréhendées par l'esprit, qui relèvent du mode de compréhension ; enfin les propriétés qui se matérialisent par les mots en parties du discours et catégories grammaticales, qui relèvent du mode de signification.

Exemple : je souffre, souffrant, souffrance renvoient à la même notion, celle de souffrance, mais ils se manifestent par différentes parties du discours, et par conséquent ont des modes de signification distincts, puisqu'ils envisagent la notion sous différents aspects. Les modes de signification concernent donc les propriétés des choses (souffrance ou autre) qui permettent de distinguer en particulier les différentes parties du discours ou les catégories grammaticales .(ibid.P63) Ces propriétés ne sont pas exclusivement rattachées à une chose. Elles peuvent donc être étudiées indépendamment, et c'est là l'objet de la grammaire modiste. En d'autres termes, celle-ci substitue à l'étude de la signification (qui s'appuie sur une réalité extérieure) celle des modes de signification (qui relèvent d'un fonctionnement interne à la langue)

3-De la Renaissance au XVIIIe siècle

Contre le latin médiéval et les grammaires scolastiques, l'humanisme de la Renaissance préconise un retour aux auteurs classiques, au latin, au grec et à l'hébreu, mais il s'intéresse aussi aux langues vernaculaires qui font l'objet de descriptions de plus en plus nombreuses et détaillées, avec pour conséquence la mise en place de normes d'usage.

Les raisons de cet intérêt croissant pour les langues vernaculaires sont nombreuses : l'époque est marquée par la découverte de nouveaux horizons (les langues du Nouveau Monde, bien sûr, mais aussi l'hébreu), donc de langues appartenant à des familles linguistiques autres que celle dont sont issues les langues indo-européennes ; l'époque est aussi marquée par la prise de conscience que la langue (et plus particulièrement son unification) est un instrument de pouvoir et de lutte politique ou théologique, dans un but de centralisation, de stabilisation, de propagande ou de conquête (Sylvain.1989.P70) ; enfin, dans une perspective plus commerciale et technique, l'établissement de normes répond aux besoins pour l'imprimerie naissante de disposer de règles fixes.

La quête d'un usage normé se concrétise en France par la création de l'Académie française (1635) et la rédaction de son dictionnaire, dont la première édition paraît en 1694. L'un de ses membres, Vaugelas, est l'auteur de *Remarques sur la langue française* (1647), ouvrage normatif destiné à fixer le « bon usage », en s'appuyant moins sur des règles systématiques et logiques que sur « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour ». Cet ouvrage, dans son parti pris d'une norme fixée d'après le parler d'une élite, amène à distinguer le correct du fautif, et en ce sens exerce depuis une influence considérable dans l'enseignement du français. (Ibid.72)

Outre le dictionnaire de l'Académie, on assiste surtout à partir du XVIIe siècle à une intense activité lexicographique¹ : de nombreux dictionnaires bilingues et unilingues voient le jour, parmi lesquels en France ceux de Richelet (1680) ou de Furetière (posth. 1690).

En dépit de ces développements, la réflexion grammaticale demeure soumise à la tutelle de la philosophie et de la logique, en particulier sous l'influence du rationalisme cartésien d'après lequel la connaissance précède l'expérience, et la pensée précède le langage. Le lien entre méthode et grammaire trouve son point culminant avec la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), grammaire dite de Port-Royal, suivie de *La Logique ou l'Art de penser* (1662) rédigées par Antoine Arnauld (1612-1694) et Claude Lancelot (1615-1659).

Elles s'intéressent avant tout à la syntaxe et au sens des catégories grammaticales. Leur grammaire est « générale », c'est-à-dire universelle, dans la mesure où elle s'intéresse à ce qui est commun à toutes les langues, même si le français fait presque toujours office de référence.

Par ailleurs elle est « raisonnée » en ce sens que le langage (quelle que soit la langue, donc) repose sur des fondements rationnels : le parler coïncide avec le penser, et toute proposition grammaticale coïncide avec une proposition logique.

Ces théories ont durablement marqué l'enseignement de la langue (par exemple avec l'analyse logique) et la réflexion linguistique : le linguiste américain Noam Chomsky revendique une partie de l'héritage de Port-Royal lorsqu'il aborde notamment la question des universaux du langage et développe les concepts de structure profonde ou de créativité (voir p. 28). Cette évolution entraîne l'apparition de nouvelles préoccupations : la conscience d'une extrême diversité des langues amène certains grammairiens à envisager une langue parfaite universelle ; on s'interroge sur l'origine et l'évolution (causes et modalités) des langues, une thèse répandue à l'époque faisant de l'hébreu la langue-mère de toutes les autres.

Ce type de débat donne lieu à beaucoup d'errements, à des généalogies et des étymologies aujourd'hui jugées fantaisistes, dont il est facile de se moquer après coup : il n'en demeure pas moins que ce sont là dans l'étude des langues les débuts d'une approche historique. Le Siècle des lumières, toujours sous l'influence du rationalisme cartésien et de la grammaire de Port-Royal, est marqué par un intérêt croissant pour la question de l'origine du langage. Des philosophes tels que Condillac (1714-1780), Rousseau (1712-1778) ou l'allemand Herder (1744-1803) se rejoignent à peu près pour dire que le langage trouve son origine dans des gestes monstatifs ou imitatifs, ou encore dans des cris naturels expressifs, et que, en raison de son efficacité, la voix a pris le dessus sur le geste, pour articuler des sons dans des combinaisons de plus en plus complexes au fil des générations

4-Le XIXe siècle et Saussure

4-1 La grammaire comparée et historique

Le 2 février 1786, William Jones (1746-1794), de la Compagnie des Indes orientales, fait devant la Société royale d'Asie un discours dans lequel il établit la parenté du sanskrit avec le latin, le grec et les langues germaniques. Cette date est souvent associée à la naissance de la grammaire comparée et historique.

Voilà pour le mythe. La réalité, sans le démentir, est comme souvent plus complexe. Des textes sanskrits sont parvenus en Europe dès le XVIe siècle et, si aucune étude comparative n'a jamais été menée jusque-là, des ressemblances entre le sanskrit et des langues européennes sont perçues dès 1768. Par ailleurs, déjà au début du XIVe siècle, Dante avait entrepris d'inventorier pour les comparer les dialectes italiens, ou encore de classer en familles les langues européennes. Les tentatives pour répertorier les langues et les classer en les comparant ne sont donc pas tout à fait nouvelles. Une étape importante, (Sylvain 1989.P80) que l'on peut situer vers la fin du XVIIIe siècle fut de chercher à les regrouper à partir d'origines communes, et c'est dans ce contexte que le discours de Jones prend son importance.

Une autre étape majeure au début du XIXe siècle, fut de proposer une comparaison des langues fondée sur leur structure grammaticale, et c'est dans ce cadre que Wilhelm von Humboldt (1767-1835) ou Friedrich Schlegel (1772-1829), qui est le premier à parler de grammaire comparée, proposent une typologie des langues fondée sur leur structure¹. Mais la grammaire comparée n'est pas encore née pour autant, car cette typologie oppose des types de langues et ne cherche donc pas à évaluer un degré de parenté entre elles. (IbidP.85)

Cela n'exclut pas pour autant de la part de Humboldt des réflexions sur l'historicité de la langue. D'une manière générale, la réflexion de Humboldt sur le langage s'inscrit dans un cadre anthropologique, ce qui le conduit à associer langue et peuple dans une formule célèbre : « la langue d'un peuple est son esprit, et son esprit est sa langue ». Les implications de cette formule, considérables, ne seront pas étrangères à l'hypothèse Sapir-Whorf (voir p. 25). Une étape décisive est franchie grâce au Danois Rasmus Rask (1787- 1832), ainsi qu'aux Allemands Franz Bopp (1791-1861), Jacob Grimm (1785-1863) et August Schleicher (1821-1868). Bopp publie en 1816 son mémoire sur Le Système de conjugaison du sanskrit comparé à celui du grec, du latin, du perse et du germanique, dans lequel il confronte les formes grammaticales (en particulier les désinences) de plusieurs langues indo-européennes.

Dans ce mémoire comme dans les travaux qui suivront, l'ambition est de décrire en les comparant les langues indo-européennes, mais aussi de remonter à un état originel qui serait l'indo-européen. Les changements phonétiques, d'abord négligés, sont davantage pris en compte par la suite : Bopp estime qu'ils ne sont pas le fruit du hasard, mais que pour autant, ils ne sauraient pour la plupart être décrits au moyen de lois qui observent une régularité absolue. La démarche de Bopp est exempte de préoccupations anthropologiques, mais elle demeure dans son ensemble plus typologique qu'historique.

En 1814, Rask rédige un mémoire intitulé *Investigation sur l'origine du vieux norrois ou islandais* qui n'est publié que quatre années plus tard. Il y étudie les relations entre l'islandais, les langues scandinaves et germaniques, le grec, le latin, le lituanien, le slave et l'arménien. Les comparaisons reposent principalement sur des critères grammaticaux, mais il estime qu'on peut s'intéresser au vocabulaire de façon secondaire, et c'est en cela que sa contribution est essentielle : s'intéressant aux changements de lettres et aux transformations phoniques, il évoque la nécessité d'établir des correspondances, c'est-à-dire des règles de passage d'une langue à l'autre.

La comparaison n'est plus seulement grammaticale mais lexicale et phonique et, pour être scientifiquement valide, elle doit se doter d'une méthodologie rigoureuse. Pour Bopp et Rask, la comparaison n'est pas encore à proprement parler historique car elle ne fait que comparer des états de langue.

Elle le devient véritablement grâce à Grimm qui, dans sa *Deutsche Grammatik* (1819), compare les langues dans une perspective historique fondée sur des critères morphologiques d'abord, phonétiques ensuite. Sous l'influence de Rask, il suit une démarche scientifique en cherchant à établir des lois de changement (et non plus simplement de correspondance) phonétique. Désormais, l'impulsion est donnée. August Schleicher s'appuie sur des lois de transformations phonétiques systématisées pour tenter de remonter à une hypothétique langue originelle. Placée sous l'influence du darwinisme qui rayonne à l'époque sur la plupart des disciplines scientifiques (une langue naît, se développe, puis décline et meurt), cette recherche le conduit à l'élaboration d'un arbre généalogique des langues permettant de situer la famille indoeuropéenne par rapport à d'autres familles linguistiques

Ces évolutions achèvent d'intégrer définitivement la phonétique au champ des études linguistiques. La fin du XIXe siècle voit l'apparition d'un courant formé à Leipzig par de jeunes

linguistes sous le nom de néo-grammairiens, appellation qui leur avait été donnée par mépris et qu'ils reprennent par orgueil.

Ils protestent contre les lois de transformation formulées jusque-là (notamment par Grimm) insuffisamment régulières à leurs yeux compte tenu du nombre d'exceptions qu'elles admettent. Ils se donnent pour ambition d'établir des lois à caractère universel et immuable, par la prise en compte de nouveaux facteurs d'évolution, par exemple le contact géographique entre langues. Ces orientations sont liées au développement de la dialectologie, science de l'étude des dialectes. Ils se coupent définitivement des théories darwiniennes et de l'influence romantique qui prédomine en Allemagne dans la première moitié du siècle, en rejetant toute démarche spéculative (recherche d'une langue originelle) et en préférant travailler exclusivement à partir de données

II. La linguistique moderne :

1- Ferdinand de Saussure

« La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même. » Cette célèbre phrase qui clôt le Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure (1916) est fondatrice parce qu'elle institue la linguistique en tant que science autonome, indépendante des autres disciplines, en particulier la philosophie. Elle doit cependant s'accompagner de deux réserves. La première : rien ne garantit qu'elle ait été écrite ni même prononcée par Saussure, qui n'a jamais publié de son vivant ce qu'il avait écrit ; le Cours, en effet, est la publication posthume par deux disciples, Charles Bally et Albert Séchehaye, de notes de cours amplement réorganisées et remaniées.

Sans doute est-ce un perfectionnisme pathologique qui empêchait le maître d'achever ses projets, comme le montre cet extrait d'une lettre désespérée qu'il adresse en 1894 à Antoine Meillet, un autre disciple : « Je suis bien dégoûté [...] de la difficulté qu'il y a en général à écrire seulement dix lignes ayant le sens commun en matière de langage. [...] Sans cesse l'ineptie absolue de la terminologie courante, la nécessité de la réformer, et de montrer pour cela quelle espèce d'objet est la langue en général, vient gâter mon plaisir historique [...]. (De Saussure. 1992.P50)

Cela finira malgré moi par un livre où, sans enthousiasme ni passion, j'expliquerai pourquoi il n'y a pas un seul terme employé en linguistique auquel j'accorde un sens quelconque », livre

que ses disciples rédigeront pour lui. Seconde réserve : si le principe d'autonomie est formulé en ces termes pour la première fois par Saussure, on a vu qu'il n'en est pas moins déjà mis en œuvre depuis quelques années.

On ne saurait donc parler à propos du Cours d'un acte de naissance de la linguistique, mais plutôt d'un processus d'émancipation véritablement amorcé au XIXe siècle, et au terme duquel s'impose définitivement, en grande partie grâce à Saussure, la nécessité de faire du langage l'unique fin de la réflexion linguistique. La pensée saussurienne telle qu'elle est exposée dans le Cours s'articule autour des dichotomies fondamentales.

2-Les concepts fondamentaux de la linguistique Saussurienne :

La distinction entre langue et parole : la première est un fait social extérieur à l'individu, la seconde relève de la variation individuelle dans l'utilisation de la langue (Ibid, p. 30-32). – La distinction entre deux dimensions de l'étude linguistique, l'étude synchronique ou descriptive, qui s'intéresse à des états de langue sans prendre en compte le facteur temps, et l'étude diachronique ou historique qui s'intéresse à l'évolution de la langue (Ibid ;, p. 115- 117).

La langue doit être envisagée non comme l'étude d'éléments pris séparément, mais comme un système d'éléments interdépendants existant les uns par opposition aux autres, et définis par des valeurs qui ne peuvent être que relatives (ibid, p. 43 et 151-154). Postulat terminologique corollaire : la langue est une forme, c'est-à-dire un système structuré d'éléments interdépendants, toujours le même pour une langue donnée, et non pas une substance, variable qui relève de la manifestation individuelle (ibid, p. 157).

Les éléments organisés en système portent le nom de signes. Ces signes se composent d'un signifiant (image acoustique) et d'un signifié (ou concept, distinct de la réalité du monde qui est extérieure à la langue). Tous deux sont indissociables, et leur relation, admise par convention, relève de l'arbitraire (ibid, p. 97-103).

Les rapports entre les signes peuvent être de deux ordres : leur succession dans la chaîne du discours instaure un rapport syntagmatique ; dans la mémoire, donc en dehors du discours, les mots peuvent s'associer en groupe sur la base de relations diverses (même racine, opposition...) pour former un paradigme, instaurant un rapport que Saussure nomme associatif, l'usage consacrant ultérieurement l'appellation de paradigmatic (ibid, p. 170-175). En d'autres termes, un syntagme est constitué par des unités qui entretiennent entre elles un rapport de succession (A puis B puis C...) ; un paradigme est constitué par des unités qui entretiennent entre elles un rapport de substitution (A ou A' ou A''...)

La linguistique peut se définir comme l'étude scientifique des langues et du langage.

Contre la réduction de la langue à un matériau historique, Saussure souligne que les langues sont des institutions, un trésor commun aux membres d'une société et qui permet la compréhension réciproque. Ce sont ces échanges incessants qui assurent sa stabilité. Au de se retourner exclusivement vers l'étude historique, de polariser la recherche sur une lointaine et hypothétique langue mère. il considère avant tout la langue en **synchronie** ; c'est-à-dire dans le présent de son usage effectif.

Dans cette optique, et dans l'ensemble des manifestations du langage, il faut distinguer ce qui relève de l'action individuelle, variable, unique, imprévisible, que Saussure nomme **la parole**, de ce qui est constant, communs aux sujets parlants, **la langue**. Le langage, selon Saussure se compose de la langue et de la parole.

Opposé à la parole, la langue est un phénomène social, le code commun à tous les membres d'une communauté linguistique, une pure passivité. La langue, enfin, est essentielle, nécessaire à la parole. Notons que cette dichotomie, affirmant le primat de la langue à la parole, éclaire le rôle de la parole vis-à-vis de la langue : d'une part, la parole précède la langue, et elle seule en permet l'acquisition ; d'autre part, c'est la parole et la parole seule qui, dans le long terme, est responsable des changements qui surviennent dans la langue

* **Synchronie, Diachronie**

L'une des grandes distinctions conceptuelles et terminologiques que Saussure a introduites en linguistique est la distinction entre l'étude diachronique et l'étude synchronique de la langue. L'étude diachronique d'une langue donnée est la description de son évolution historique (à travers le temps) ; ainsi une étude diachronique de la langue pourrait traiter de son évolution depuis l'époque des documents les plus anciens jusqu'à nos jours, ou bien elle pourrait couvrir une période plus limitée.

L'étude synchronique de la langue est la description d'un « état » déterminé de cette langue (à un moment donné)

Pour illustrer l'application de ce principe, reprenons le fameux exemple du JEU D'ECHEC proposé par Saussure. Au cours d'une partie d'échec, l'état de l'échiquier change constamment, mais à tout moment, l'état du jeu peut entièrement être décrit d'après la position des diverses pièces. Peu importe comment (à la suite de combien de coups, de quelle sorte de

coups, et dans quel ordre) les adversaires en sont arrivés à cet état particulier de la partie ; celui-ci peut être décrit SYNCHRONIQUEMENT sans référence aux coups précédents. Selon Saussure ; il en est de même pour la langue ; toutes les langues changent constamment et, tout comme il est possible de décrire l'état de l'échiquier à un moment donné sans se référer à l'ensemble des coups précédents, de même il est possible de décrire indépendamment les uns des autres des états de langue successifs ou délimités au point de vue social ou géographique.

***Rapports syntagmatique et paradigmatique**

Ils sont des rapports de successivité qu'entretiennent les signes dans une séquence de phrase. Le caractère nécessaire de cette successivité temporelle fonde le principe de la linéarité du signifiant. Le signifiant acoustique se déploie dans le temps , du phonème à la phrase.

Saussure nomme syntagme toute combinaison de deux ou plusieurs unités linguistiques également présentes qui se suivent l'une l'autre

Quant au rapport paradigmatique, il est hors de la chaîne parlée, ou il y a création des associations entre les signes.

Pour mieux expliquer les rapports syntagmatique et paradigmatique, nous avons jugé utile de bien détaillé cette dichotomie pour les étudiants ; pour ce faire nous avons synthétiser les travaux des structuralistes principalement PATRICK Charaudeau sur cette dichotomie.

I-L 'axe syntagmatique : des combinaisons

Il s'agit de l'axe sur lequel les signes peuvent être co- présents dans une même phrase et entretiennent entre eux une certaine relation de combinaison. Il existe quatre types de relation combinatoire : la relation d'appartenance (partie-tout), la relation de qualification, la relation narrative et la relation logique (CHARAUDEAU .1992.P38)

1-1 La relation d'appartenance (partie –tout) :

Chaque fois que deux signes sont susceptibles d'être reliés, dans un contexte donné , par une marque de dépendance (comme la préposition « de » ou le verbe avoir) ; cela veut dire que l'un des mots représente une partie de l'autre qui représente un tout composite : « la bicyclette A deux roues , la roue de DE la bicyclette.

Cette relation de partie tout (et inversement) existe dans tout les mots dont le référents se compose de plusieurs parties , les pétales , les étamines , les sépales sont des partie de la

1-2 La relation de qualification

Chaque fois qu'un signe apporte une spécification sémantique à un autre signe , en créant une sous-classe qui a pour caractéristique cette spécification , on dira qu'il s'établit entre ces signes une relation de qualification : « elle a des yeux Verts » (CHARAUDEAU .1992.P38)

1-3 la relation narrative

Lorsque les signes sont considérés d'après le rôle qu'ils jouent dans la description d'une action, on peut dire qu'ils entretiennent entre eux des relations d'ordre narratif. Il existe deux types de relations narrative : les relations actanciennes et les relations circonstanciennes

1-4 la relation logique

Lorsque les signes sont considérés du point de vue du rôle qu'ils jouent dans une opération de pensée, on peut dire qu'ils entretiennent entre eux , des relation d'ordre logique : dans « Fabrice et Chloé sont partie en vacances »

Fabrice et Chloé sont reliés par une opération logique de conjonction

2-L'axe paradigmatique :

Il s'agit de l'axe sur lequel les signes linguistiques ne peuvent être co- présent dans la même phrase.

2-1 les relations de contraire :

On parle de contraire quand dans un même contexte , un signe ne peut être mis à la place d'un autre , sous peine de changer radicalement le sens de la phrase. Il existe plusieurs types de relations de contraire selon lesquels les signes entretiennent entre eux une relation d'opposition binaire, sérielle , symétrique ou asymétrique

2-1-1 opposition binaire

Deux signes sont en opposition binaire lorsqu'ils ont besoins l'un l'autre pour se constituer sémantiquement : blanc se définit par rapport à noir et réciproquement. Ils ne peuvent donc s'ajouter dans la chaîne syntagmatique de la même phrase, on ne peut pas dire : il est VIVANT et MORT. Ils ne peuvent se trouver co-présents que dans successivité (elle a monté l'escalier puis l'a descendu) ou dans une alternance (il est grand ou petit ?) , (CHARAUDEAU .1992.P.43) ou avec une différenciation du domaine auquel il s'applique (il est grand par la taille et petit par l'esprit)

Enfin si l'un de ces deux termes est nié cela implique, logiquement, la présence de l'autre , son contraire ou bien celle du terme dit neutre : s'il ne m'est pas sympathique , alors il m'est antipathique ou indifférent.

2-1-2 Opposition sérielle

Deux signes sont en oppositions sérielle lorsqu'ils s'inscrivent dans une série de plusieurs mots qui ont pour propriété commune d'être sémantiquement inclus dans un mot plus générique qui les rassemble : tulipe, géranium, rose etc.. sont inclus dans Fleur

Parmi les séries de l'opposition sérielle, nous citons : les jours de la semaine, les saisons les mois etc..... (IBID.50)

2-1-3 Opposition symétrique

Deux signes sont en opposition symétrique lorsqu'ils s'impliquent réciproquement et simultanément : père (mère/ fils (fille) , donner/ recevoir, mari/ femme, acheter / vendre. Mais il s'agit ici d'une implication particulière, car elle met en cause les acteurs d'une action ou d'une relation qui se trouvent dans des rôles symétriques : dans le même instant que X est le père de Y , ce dernier est le fils de X , dans le même instant que X vend un objet à Y , celui-ci achète l'objet à X (ibid.P.46)

Cela veut dire, du même coup , que contrairement à la relation binaire , dans laquelle la négation de l'un des termes implique la présence obligatoire de son contraire , ici dans la relation symétrique , la négation de l'un des termes entraîne la négation de son contraire : si X n'est pas le père de Y , celui-ci ne peut être le fils de X

2-1-4 Opposition asymétrique

Deux signes sont en opposition asymétrique lorsque l'un présuppose l'existence de l'autre, cette relation n'étant pas réciproque. Ainsi REPONDRE présuppose l'existence de

DEMANDER , mais la réciproque n'est pas vra. On peut seulement dire que DEMANDER appelle sémantiquement (laisse prévoir) REpondre , ce que l'on peut vérifier avec l'emploi de la négation : « il n'a pas répondu » conserve le présupposé « quelqu'un a demandé »

2-2 Les relation d'équivalence

Chaque fois que, dans un même contexte, un signe linguistique peut être mis à la place d'un autre signe, sans que cela change le sens de l'énoncé, on dira que ces deux signes sont sémantiquement équivalents. Cela posé, on considère qu'il existe deux types de relations d'équivalence : unilatérale et bilatérale.

2-2-1 L'équivalence unilatérale

Si dans un contexte donné , un mot X comprend le sens d'un mot Y qui pourrait être mis à sa place , mais que l'inverse n'est pas nécessairement vrai , on dira que le mot X a un sens spécifique et qu'il est inclus dans un signe Y dit générique : ROSE par rapport à FLEUR

2-2-2 L'équivalence bilatérale

Si dans un contexte donné, le sens s'un signe X recouvre en totalité le sens d'un signe Y qui peut être mis à sa place et que, l'inverse est vrai , on dira que les deux signes X et Y s'impliquent réciproquement : voiture et auto

***Le signe linguistique**

Est la plus petite unité ayant un sens et un code donné. C'est une entité psychique à deux faces indissociables :

- **Le signifiant** : C'est le symbole graphique, c'est-à-dire la suite de phonèmes qui constituent l'aspect matériel du signe.
- **Le signifié** : C'est le concept ou l'idée que représente le signe

*** Les caractéristiques du signe linguistique.**

a. L'arbitraire du signe

Selon F. de Saussure, le lien qui unit le signifiant au signifié est arbitraire.

Autrement dit, il n'est pas naturel. Par exemple, il n'y a pas de relation réelle entre le

concept de « lune » et les phonèmes / l / - / y / - / n / qui forment son signifiant. Ce même concept peut être représenté dans d'autres langues par des signifiants différents : moon en anglais, قمر en arabe, tsuki 月 en japonais. Donc, le lien qui unit le signifiant au signifié est conventionnel.

b. La linéarité du signe linguistique

Le signifiant est linéaire, on ne peut pas prononcer deux sons en même temps. Les signes se succèdent et forment la chaîne parlée.

c La mutabilité et l'immutabilité du signe linguistique

Le signe linguistique change et ne change pas. Selon Saussure, le temps peut modifier les signes linguistiques.

d- La notion de valeur du signe linguistique

Tout signe linguistique est en opposition avec un autre, et c'est en vertu de cette opposition qu'il reçoit sa valeur, sa fonction. Un signe se définit négativement et positivement par rapport aux autres signes.

3-Trois célèbres métaphores saussuriennes

– La feuille de papier illustre le rapport solidaire entre signifiant et signifié : « La langue est comparable à une feuille de papier : la pensée est le recto et le son le verso ; on ne peut découper le recto sans découper en même temps le verso ; de même dans la langue, on ne saurait isoler ni le son de la pensée, ni la pensée du son » (Cours, p. 157).

– Les rides à la surface de l'eau causées par le vent sont une autre métaphore du signe : ni le vent ni la vague n'existent l'un sans l'autre, ni même ne préexistent l'un à l'autre (l'eau est plate, le vent souffle en ligne droite), ce qui montre le rapport de nécessité et d'arbitraire qui les unit (De Saussure, p. 155-156).

– Le jeu d'échecs illustre la conception du langage en tant que système. Peu importe le matériau dans lequel les pièces sont fabriquées, ce qui importe est la relation que ces pièces entretiennent entre elles à un moment donné par leur position relative sur l'échiquier. Tout déplacement d'une pièce, ou toute modification du nombre de pièces a un retentissement sur l'ensemble du

système. De même chaque langue est un système provisoire dont les éléments à un moment donné se définissent les uns par opposition aux autres (ibid, p. 43 et 125-126)

III-Le structuralisme

Le structuralisme peut se définir non comme une doctrine, mais plutôt une méthode consistant à considérer l'objet d'étude au sein d'une totalité nommée structure, c'est-à-dire un système soumis à un ensemble de règles qu'il appartient au linguiste d'identifier et de décrire. Le structuralisme s'oppose donc à une étude par étiquetage ou compartimentage qui définit les éléments par un ensemble de propriétés intrinsèques. Le structuralisme pose que ces éléments n'ont pas d'existence en eux-mêmes, mais par opposition aux autres, chaque élément étant ce que les autres ne sont pas.

La démarche structuraliste consiste alors à identifier et classer les relations qui opposent les unités étudiées, en s'appuyant sur les opérations fondamentales de segmentation et de commutation. D'origine linguistique, la méthode s'est étendue à d'autres disciplines : anthropologie, philosophie, psychologie et psychanalyse... Bien qu'il en soit l'inspirateur, Saussure n'emploie pas le terme de structure mais celui de système. Saussure n'est donc pas structuraliste, mais il a permis le structuralisme

1-La linguistique au XXe siècle

À la suite de Saussure, la linguistique accède au statut de science autonome et doit alors se doter d'une épistémologie en vue d'une formalisation rigoureuse. On passera en revue quelques-uns des grands courants théoriques qui ont marqué le XXe siècle, plus comme un générique que comme un exposé exhaustif

2-Le structuralisme pragois

Le Cercle linguistique de Prague, fondé en 1926, a privilégié une approche phonique de la langue. En 1928, deux jeunes linguistes russes, Nikolaï S. Troubetzkoy (1890-1938) et Roman Jakobson (1896-1982) viennent y présenter leurs thèses. Leur réflexion théorique est résumée dans l'ouvrage posthume de Troubetzkoy, *Principes de phonologie* (1939).

Elle applique à l'étude des sons les principes de Saussure : les sons de la langue (ou phonèmes) sont étudiés non pas individuellement, mais en tant qu'ils sont organisés en système

régi par des relations d'opposition fondées par exemple sur les points d'articulation ou le mode d'articulation. La démarche consiste dès lors à identifier et classer pour une langue donnée les critères d'opposition (ou traits distinctifs) entre phonèmes. Troubetzkoy et Jakobson étendent la pensée saussurienne à une phonologie historique qui devient une histoire de l'évolution des systèmes phonologiques et non plus une histoire de l'évolution des sons considérés indépendamment les uns des autres.

Ces évolutions obéissent à une logique interne à la langue que le linguiste doit identifier. Après la mort de Troubetzkoy, Jakobson, qui a dû quitter la Tchécoslovaquie en 1939 et l'Europe en 1941, poursuit son enseignement aux États-Unis et consacre ses recherches notamment à l'étude du langage enfantin ou aux troubles du langage, sans négliger les questions de littérature et de poésie qui représentent la majeure partie de ses travaux.

La langue a une fonction, celle de la communication. . Roman Jakobson fait distinguer les six fonctions du langage :

A. la fonction expressive : nombreux sont les messages qui , par plusieurs aspects , expriment directement les réactions affectives , émotives , du parleur face à la situation dont il parle : peur , douleur , joie , admiration etc. les moyens d'expressions utilisés alors , tels que le ton , les changements dans l'ordre des mots, les interjections , mettent en œuvre la fonction expressive. Celle –ci est exploitée notamment par les comédiens qui s'entraînent, dans les écoles d'art dramatique, à prononcer une phrase anodine , comme madame est servie , sur tous les tons ; indifférence , obséquiosité , colère , retenue , passion, mépris etc...

B. la fonction impressive : tandis que la fonction expressive est orientée vers le parleur , vers celui qui émet le message et qui révèle , en parlant , un aspect de lui-même , la fonction impressive est tournée vers l'interlocuteur , vers le récepteur du message. Elle s'exerce lorsque le message cherche à imposer à l'auditeur ou au lecteur une réaction donnée. Elle apparaît dans les formes de l'apostrophe, de l'ordre : garçon ! un café et vite

C. la fonction référentielle : le langage sert à informer sur une situation, à en décrire et en expliquer les données, à raconter un événement, à énoncer un avis, par exemple : le train ne peut partir que les portes fermées.

Une part de tout message, souvent la plus importante, fait référence au monde, qu'il s'agisse du monde extérieur ou de l'univers intérieur du locuteur

D. la fonction phatique : pour que le contact subsiste entre les deux interlocuteurs, pour que l'attention de l'auditeur ne se relâche, pour que des bruits extérieurs ne parviennent pas à interrompre la communication, à distraire le récepteur du message, on utilise de procédés divers, qui réalisent la fonction de contact ou phatique : par exemple, le ALLO du téléphone les N-EST –CE PAS, DITES, si vous voulez, HEIN etc.

E. la fonction poétique : celle-ci s'exerce lorsque le message est, dans sa forme même, pris comme objet de contemplation, lorsque son audition ou sa lecture produisent du plaisir ; lorsqu'il devient une œuvre d'art, qui reste dans la mémoire des hommes. C'est le cas du poème, du roman, du théâtre, à condition que leur texte traverse les générations et survive à son époque

3- l'école de Copenhague

L'école de Copenhague est liée à son représentant, Louis Hjelmslev, cette école prend le nom de la Glossématique « un type purement structural de recherche linguistique », il est considéré comme l'héritier de Saussure.

Pour lui, le langage est considéré comme un modèle de relations mutuelles pareil à la notion de système saussurien, il rejette aussi toute considération psychologique ou sociale qui peut influencer l'autonomie de la recherche linguistique

4- Le structuralisme en France : la théorie de la double articulation

Les années d'enseignement à Paris de Saussure, plusieurs linguistes ont suivi la ligne de Saussure. André Martinet est considéré comme le principal représentant du courant fonctionnaliste, qui consiste à considérer le langage à travers ses fonctions de communication. Cette approche a conduit André Martinet à énoncer la théorie de la double articulation.

Martinet a mis l'accent sur la langue comme un système fonctionnel, sa fonction centrale étant la communication. « Un énoncé n'est proprement linguistique que dans la mesure où, il est doublement articulé »

1.Le principe de la double articulation

1.1 Les monèmes : sont les unités de la première articulation, considérée comme unité de base de l'analyse fonctionnelle.

Les monèmes sont des unités significatives, c'est-à-dire qu'elles ont à la fois un signifiant et un signifie

Martinet a distingué :

a. Les morphèmes : (monèmes grammaticaux) liste finie

Ex :(il, le, pour, aient).

b. Les lexèmes : (monèmes lexicaux) liste infinie

Ex : étudiant, chant

1.2. Les phonèmes : sont les unités de la deuxième articulation considérées comme unité minimale dotée d'un signifiant.

L'identification de ces unités de première et de deuxième articulation se fait à partir d'une double opération : la segmentation et la commutation :

a. La segmentation : c'est le découpage du message qui permet d'isoler les monèmes et les phonèmes qui sont toujours isolables :

Exemple :

Le gros chat mange la souris

[l/ gro/ ʃa/ma / h /la/suri/]

1 2 3 4 5 6 7

b. La commutation :

C'est le remplacement d'une unité par une autre afin d'identifier les différences de forme et de sens.

Exemple : le monème [ʃa] peut être isolé en le remplaçant par un autre.

Le gros oiseau mange la souris.

La procédure est la même pour les phonèmes :

« [m] dans mange peut-être isolé par comparaison entre « mange », « range », « change » ...

2. Les relations syntaxiques :

2.1 Le noyau :

André MARTINET désigne par l'expression relations syntaxiques, les relations entre propositions là où la notion de noyau s'impose.

En syntaxe fonctionnelle, le noyau est ce qui, dans un énoncé, est syntaxiquement indépendant. Ceci s'explique par le fait que l'élimination de l'unité ou des unités en question détruit l'énoncé ou modifie les rapports.

Exemple : Dans la phrase : Tu chantes mal, l'élimination du premier ou du deuxième élément a pour effet la destruction de l'énoncé. Par contre la suppression de mal ne cause pas la perte du message tu chantes. On dira que tu chantes constitue le noyau de tu chantes mal. Le noyau= actualisateur prédicat.

2.2 l'expansion : Ce sont les éléments qui viennent s'ajouter au noyau et dont la disparition n'affecte pas la validité de l'énoncé. Ce sont les compléments qu'André MARTINET considère comme des expansions.

Exemple : Tu chantes mal. Dans cette phrase, mal est une expansion.

Il y a deux types d'expansion : l'expansion par subordination et l'expansion par coordination.

A) l'expansion par subordination : On parle d'expansion par subordination lorsque le monème ou le syntagme qui vient s'ajouter a une fonction différente de celle du monème ou syntagme auquel il s'ajoute. On distingue trois types d'expansion par subordination :

- Expansion par subordination positionnelle : (une chanson dans Paul chante une chanson).
- Expansion par subordination autonome : (hier dans : Paul est arrivé hier).
- Expansion par subordination avec indicateur de fonction : (de Paul dans j'ai peur de Paul).

B) L'expansion par coordination : Deux monèmes coordonnés entretiennent les mêmes rapports avec les autres éléments de l'énoncé. Ils sont mis syntaxiquement sur un pied d'égalité. Il y a donc expansion par coordination lorsqu'un monème ou syntagme ajouté à un autre monème ou syntagme préexistant, a la même fonction que ce dernier.

Exemple : Paul chante et danse.

3.Fonctions syntaxiques

André Martinet distingue entre fonction primaire et fonction non primaire

3.1La fonction primaire : Les fonctions primaires sont les éléments qui se rattachent directement à l'énoncé comme un tout, et non à un segment de cet énoncé

Ce qui veut dire que les fonctions primaires sont celles qui se rattachent au prédicat.

3.2La fonction non primaire : les fonctions non primaires Sont celles dont les éléments se rattachent à un segment de l'énoncé

Exemple :

Hier le directeur de la banque a dicté une lettre de quatre pages au secrétaire particulier qu'il aurait fait venir.

Nous avons dans cet exemple cinq fonctions primaires et quatre fonctions non primaires signalées en rouge.

5- le structuralisme américain

C'est en Amérique du Nord que la linguistique a été marquée par les travaux en anthropologie , souci majeure pour cette discipline de décrire les langues indiennes , dont la structure est complètement différente des langues européennes , c'est avec Edward Sapir et d'autres chercheurs comme LEONARD Bloomfield , Zellig Harris que le structuralisme s'est infléchi en distributionnalisme , qui cherche à définir les unités pertinentes sur la seule base de leur distribution , c'est-à-dire de l'ensemble de leur environnements. Par « environnement » d'une unité linguistique, il faut entendre les unités qui peuvent figurer à sa gauche et à sa droite dans les phrases grammaticales

C'est au NOAM Chomsky qui a, prouvé les limites de la linguistique structurale et , poussé la théorie GENERATIVE comme une nouvelle conception de la linguistique .

A l'opposition langue/ parole de Saussure , Chomsky substitue la dichotomie COMPETENCE/ PERFORMANCE. La compétence n'est pas un système de signes emmagasinés dans la mémoire d'un groupe social , mais un système de règles qui permettent à un sujet parlant de PRODUIRE ET INTERPRETER un nombre infini de phrases de sa langue qu'il n'a jamais produites ni entendues auparavant ; c'est ce pouvoir d'outrepasser le donné que Chomsky appelle la CREATIVITE LINGUISTIQUE ; SELON CHOMSKY le linguistique doit prendre en considération l'intuition linguistique de ce locuteur auditeur d'une langue , de sa capacité à dire d'une phrase si elle est ou non grammaticale.

IV-Branches de la linguistique

La linguistique est l'étude scientifique du langage humain. Elle décrit les langues du monde, leur histoire et leur fonctionnement, et étudie le langage comme activité humaine.

La linguistique comprend notamment l'étude:

- des sons : phonétique
 - des formes : morphologie
 - des structures : syntaxe
 - des mots : lexicologie
 - des termes : terminologie
 - du sens : sémantique
 - du style : stylistique
 - de l'histoire : étymologie
- } grammaire

1-La phonétique

La phonétique est l'étude scientifique de l'émission et de la réception des sons qui composent le langage humain. Elle s'intéresse d'une part à l'étude physique des sons et d'autre part à l'étude de leur production par l'appareil phonatoire, sans tenir compte de leur

appartenance à une langue. La phonétique utilise en particulier les données de la physique et de la physiologie. Elle ressortit du domaine de la parole.

La phonétique se divise en trois parties, jugées primordiales :

1. La phonétique articulatoire qui est la plus ancienne, elle analyse la manière dont l'appareil phonatoire produit les sons du langage
2. La phonétique acoustique, qui n'a pu se développer qu'à la fin de XIX siècle, lorsque l'on a disposé d'appareils permettant d'analyser les ondes qui se propagent dans l'air .
3. La phonétique auditive qui s'intéresse aux processus d'auditions du langage, à la façon dont on analyse et reconnaît les sons

2-La phonologie

La phonologie est l'étude des sons d'une langue donnée et de leurs rapports les uns avec les autres. Elle vise à identifier les éléments phoniques d'une langue et à les classer selon leur fonction dans cette langue, en dégagant des oppositions. La phonologie détermine les distinctions phonétiques qui, dans une langue donnée, ont une valeur différentielle. Elle appartient au domaine de la langue.

En effet, les éléments phoniques ne peuvent se définir uniquement en termes physiques ou physiologiques. Ils n'ont de réalité linguistique qu'envisagés à l'intérieur d'un système phonologique qui varie d'une langue à l'autre et ils se définissent par l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec les éléments du système.

Le phonème est l'élément sonore minimal produit par les organes de la parole et qui a une valeur distinctive dans une langue. Les phonèmes (voyelles, consonnes, semi-consonnes) sont caractérisés les uns par rapport aux autres par des traits pertinents (sonorité, nasalité, etc.).

3-La morphologie

La morphologie est la discipline qui étudie la structure des mots. Dans une langue comme le français cela recouvre deux types de phénomènes : la flexion qui étudie les formes distinctes que prend un mot selon les oppositions grammaticales (de personne, de genre, de nombre, etc.) Dans lesquelles il entre de par sa catégorie. La morphologie étudie aussi la dérivation et la composition comme des processus de formation des mots.

Références bibliographiques

*AUROUX, Sylvain. *Histoire des idées linguistiques*, Madraga :1989

*BENVENISTE, Emile. *Problèmes de linguistique générale*. Paris. Gallimard.1966

CHARAUDEAU, Patrick. *Grammaire et sens*. Hachette :1992

*DE SAUSSURE. Ferdinand. *Cours de linguistique générale*. Payot : 1967

*Lyons. JOHN. *Linguistique générale*, France : Larousse 1970

FRANCOISE, Gadet. *Saussure, une science de la langue*. PUF : 1997